



Avis de Soutenance

Monsieur Gregory REMBLIER

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

Les pourvois ordonnés. Etude d'une interaction entre le Procureur général près la Cour de cassation et le ministère de la Justice (1791 - 1989)

dirigés par Madame Caroline CABÉE

Soutenance prévue le **samedi 17 octobre 2026 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

Salle des thèses

Composition du jury proposé

Mme Caroline CABÉE	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
Mme Claire BOUGLÉ-LE ROUX	Université de Versailles Saint Quentin	Rapporteur
M. Louis-Augustin BARRIÈRE	Université Lyon 3 Jean Moulin	Rapporteur
Mme Solenne HORTALA	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Examinatrice
M. Jean-Claude MARIN	Cour de Cassation	Examineur
M. Florent GARNIER	Université Toulouse Capitole	Examineur

Mots-clés : Cour de cassation, Parquet Général de la Cour de cassation, Histoire du droit, pourvoi pour excès de pouvoir, pourvoi dans l'intérêt de la loi

Résumé :

Cette thèse interroge l'élaboration de la jurisprudence de la Cour de cassation à partir d'un objet procédural méconnu : les procédures dites « ordonnées » par le garde des Sceaux, en vertu desquelles l'injonction ministérielle permet de déclencher certains pourvois. À rebours d'une lecture strictement normative des rapports entre exécutif et judiciaire, elle propose d'en restituer les modalités concrètes de fonctionnement afin de saisir, en pratique, les formes d'articulation entre ces deux sphères. En dépit de la diversité des mécanismes étudiés, ces procédures présentent une unité fondamentale tenant à leur déclenchement ministériel. Sur ce fondement, la thèse reconstruit une catégorie procédurale cohérente et en analyse les usages sur le temps long, de 1791 à 1989. L'exploitation d'un corpus archivistique inédit permet de dépasser l'étude des arrêts pour mettre au jour la fabrique administrative des pourvois et le rôle fondamental de la Chancellerie dans la sélection et l'orientation des affaires soumises à la Cour. L'apport principal du travail réside dans la mise en évidence d'un écart entre les textes et les pratiques. Alors que les sources normatives décrivent une intervention unilatérale du ministre, réduisant le procureur général à un organe d'exécution, l'analyse des dossiers révèle l'existence d'un véritable espace d'interaction. Échanges préparatoires, avis officiels et ajustements argumentatifs témoignent de la construction d'un dialogue institutionnel entre la Chancellerie et le procureur général près la Cour de cassation. Ce constat conduit à renouveler l'analyse des rapports entre pouvoir exécutif et autorité judiciaire. Loin de se limiter à une logique de subordination, ces procédures font apparaître une relation plus complexe, dans laquelle l'initiative ministérielle s'articule avec une expertise juridique propre au parquet. Le procureur général apparaît ainsi comme un acteur de médiation, participant, dans certaines configurations, à la définition des orientations juridiques soumises au juge de cassation. La thèse examine enfin les effets de cette interaction sur la jurisprudence. Elle montre que, sans emporter une remise en cause de l'indépendance de la Cour de cassation, ces mécanismes ont pu contribuer à orienter certaines solutions et à influencer sur l'élaboration du droit prétorien.